

Le taux de change du Canada, d'ici les années 1980, sera tombé à 75c. Le gouvernement ne se rend pas compte des dangers que présente sa politique. La situation doit, et j'espère qu'elle va, changer.

Ce qu'il nous faut, chez nous, c'est que la production reprenne. Il nous faut une politique budgétaire qui permette aux producteurs du pays de se remettre au travail. Sinon le déficit commercial augmentera, le taux de change baissera encore et l'inflation et le chômage reprendront du terrain. Cet après-midi, l'honorable représentant d'en face nous a dit de ne pas voir les choses en noir, mais pour trouver des solutions, notre seul espoir est de savoir analyser le problème. Celui qui examine la situation du Canada, de l'extérieur ou de l'intérieur, constatera que nous passons par la crise économique la plus grave que nous ayons connue depuis la dépression.

Les problèmes peuvent être résolus. Le triste héritage que nous a laissé John Turner de son passage au ministère des Finances, c'est qu'il n'y avait rien à faire. Voilà quelle était sa devise: on n'y peut rien. Bien sûr, on peut faire quelque chose. Nous pouvons avoir une politique budgétaire ouverte, en fonction des besoins des secteurs, et voir ce qui leur serait nécessaire. Ce genre de politique nous vaudra la possibilité de donner au pays une nouvelle orientation et de lui faire reprendre du poil de la bête.

En ce qui concerne l'unité nationale, ce que le premier ministre a déclaré sur l'unité nationale dans son discours m'inquiète car j'ai bien peur que nous nous trouvions enfermés dans des mots, des phrases et du vent. Pour lui, il n'y a pas de troisième option possible et ceux qui penseraient le contraire se trompent fort. Le premier ministre ferait bien de faire un tour dans le pays, et d'essayer de voir sur place ce que les gens en pensent.

En Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, tout le monde cherche une troisième solution. Ne nous enfermons pas dans une dialectique sur le fédéralisme. Il se trouve qu'aujourd'hui les Canadiens ne sont pas satisfaits de la constitution actuelle ni de la façon dont le gouvernement actuel leur a servi le fédéralisme. Ils ne croient pas non plus à l'interprétation que le premier ministre donne du fédéralisme.

Si le premier ministre prétend qu'il n'y a pas de troisième voie, ce que je crois comprendre en lisant son discours, la population du Canada n'est pas d'accord avec lui. Si j'ai bien compris son discours, il semble laisser entendre que nous avons connu un fédéralisme dynamique. Ce n'est pourtant pas ce que pense le peuple canadien. Les gens ne croient pas que le gouvernement actuel ait appliqué le fédéralisme avec assez de souplesse. Ils veulent une approche tout à fait différente. Ils désirent un changement complet pour le pays, quant à la façon dont il est gouverné et quant aux biens constitutionnels qui unissent les divers secteurs de la nation.

A cela vient s'ajouter de façon évidente—et cela devrait inquiéter vivement chaque Canadien—que la population du Canada ne croit pas en l'efficacité du Parlement. Je suis assez

L'Adresse—M. Gillies

d'accord avec les propos tenus par le député d'en face quand il parle d'un Sénat élu. Il nous faut trouver un moyen pour que les gens qui habitent dans les diverses régions du pays puissent vraiment croire qu'ils contribuent en quelque façon à l'établissement des politiques fédérales. Une des façons possibles serait peut-être d'élire des sénateurs au niveau régional, mais il faudrait alors que le Sénat ait certains pouvoirs. Les Canadiens savent bien jusqu'ici qu'une trop grande partie de ce qui se passe à la Chambre n'est qu'une parodie. Quand les prévisions budgétaires arrivent ici, il n'y a personne à la Chambre des communes qui sache à quoi telle somme sert ni de quelle façon on la dépense. Nous n'avons pas un bon système de contrepois. La fonction législative a perdu énormément de son importance, car on a retiré à l'exécutif une bonne part de ses responsabilités. Il est essentiel de rendre à la Chambre des communes sa véritable fonction législative.

Des voix: Bravo!

M. Gillies: Chose curieuse, ceux qui suivent les travaux des comités de la Chambre se rendent compte que la plupart d'entre eux ont de la difficulté à remplir leur tâche, sauf lorsqu'ils sont dotés d'un mandat spécial. A tout prendre, il y a un comité qui fait du bon travail à la Chambre, et c'est celui des comptes publics. Pourquoi ce comité est-il en mesure de fonctionner aussi bien? Parce que le vérificateur général lui fait rapport. En quoi cela lui aide-t-il? C'est que le vérificateur général a sous ses ordres du personnel capable d'aller aux renseignements afin de fournir des informations pertinentes au comité pour qu'il puisse s'acquitter de sa tâche.

Nous pouvons nous leurrer parce que nous sommes très isolés à Ottawa, mais les citoyens savent bien que les tâches qui doivent être accomplies par le Parlement ne le sont pas. A un moment de leur histoire où les Canadiens ont plus besoin que jamais d'avoir confiance dans le fonctionnement de leur système fédéral, nous devons trouver un moyen d'apporter des réformes raisonnables à l'institution parlementaire.

Il est vraiment malheureux que le gouvernement n'ait pas présenté en même temps que le discours du trône une liste des projets de loi qu'il entend soumettre à la Chambre. Nous devons être la seule organisation au monde incapable de dresser un échéancier de ses travaux et de fixer ces modalités de fonctionnement. Les gens perdent confiance dans cette institution. Nous n'avons pas beaucoup de temps pour opérer des réformes majeures, avant que toute confiance ne soit perdue. On n'obtiendra jamais de résultats à moins qu'on affecte du personnel aux comités et que leur travail se rattache réellement au gouvernement de ce pays. Nous avons perdu le système de contrepois qui est à la base même du fonctionnement d'une démocratie.

● (1642)

Il se pourrait fort bien qu'à une époque moins compliquée, avec un régime gouvernemental plus simple, des élections tous les quatre ou cinq ans permettent d'exercer un contrôle. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.